

## **NMG publie une mise à jour trimestrielle sur l'avancement de sa production de graphite de la phase 2 en Amérique du Nord**

- + Conclusion d'ententes et de protocoles d'arrangements « offtake » pluriannuels, incluant des dispositions de type « à prendre ou à payer » (*take-or-pay*), avec des partenaires commerciaux de premier plan afin d'assurer l'approvisionnement et la commercialisation de la production future de la phase 2 de NMG à des industries stratégiques en Amérique du Nord, en Europe et dans les pays alliés, contribuant à la diversification des marchés et à la réduction des risques du projet.
- + Avancement du processus de financement de projet de la mine Matawinie ; les exercices de diligence raisonnable étant presque achevés et les négociations sur la liste des conditions générales se poursuivant en vue de la présentation aux comités de crédit des prêteurs respectifs.
- + Progression des activités d'approvisionnement pour la mine Matawinie de la phase 2 grâce à la finalisation d'ententes d'approvisionnement pour des lots d'équipements, à la négociation des contrats avec des fournisseurs clés et au lancement d'appels d'offres pour la phase de construction.
- + Résultats de l'étude de faisabilité distincte et actualisée pour la mine Matawinie de la phase 2, compte tenu des nouveaux plans commerciaux de NMG couvrant potentiellement près de 100 % de la future production.
- + Progrès en matière d'ingénierie, de développements technologiques et d'optimisations de projet pour la capacité initiale de production de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2.
- + Recrutement d'Arnaud Quatannens au poste de directeur principal de l'ingénierie, usine de matériaux de batteries, afin de soutenir le développement technique de ses activités de transformation.
- + Taux d'incident enregistré aux installations de NMG de 3,77 sur 12 mois (assorti d'un taux de gravité de 1,88) et de 0 sur les chantiers ; aucun incident environnemental majeur.
- + Situation de trésorerie à la fin de la période de 61,7 M\$.

**MONTRÉAL, CANADA, 12 novembre 2025** – Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG » ou la « Société ») ([NYSE : NMG](#), [TSX : NOU](#)) fait le point sur l'avancement du développement, de la mise en marché et du financement de projet en vue d'obtenir une décision d'investissement définitive (« DID ») quant à sa production de graphite naturel pour les marchés nord-américains, européens et alliés du G7. Avec potentiellement 100 % de la production de graphite en paillettes de la mine Matawinie de la phase 2 réservée, la Société poursuit le développement de son projet via les activités d'ingénierie, d'approvisionnement et de financement.

Eric Desaulniers, fondateur, président et chef de la direction de NMG, a affirmé : « Grâce à nos partenariats commerciaux, nous mettons à profit un savoir-faire industriel, des chaînes d'approvisionnement bien établies et de solides relations diplomatiques afin d'accroître l'accès aux marchés pour le graphite en paillettes de la mine Matawinie. Notre équipe travaille actuellement en étroite collaboration avec des prêteurs, des investisseurs stratégiques et des clients afin de coordonner les efforts de financement et les négociations contractuelles en vue de la décision d'investissement définitive. »

### **Nouvelle stratégie commerciale**

Grâce [aux ententes et aux arrangements « offtake » annoncés récemment](#), NMG a élargi son approche commerciale en vue de desservir des secteurs en pleine croissance dans les pays occidentaux, y compris les secteurs de l'énergie, de la défense, des technologies et de l'industrie manufacturière. Cette diversification sur plusieurs marchés offre à NMG la possibilité d'exploiter au maximum les produits à forte marge de son portefeuille, et de s'implanter dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques de l'Amérique du Nord, de l'Europe et des pays alliés.

[NMG et Panasonic Energy Co., Ltd](#) (« Panasonic Energy »), filiale en propriété exclusive de Panasonic Holdings Corporation (« Panasonic ») (TYO : 6752) ont révisé leur entente commerciale (« l'Entente contraignante d'achat "offtake" de Panasonic Energy 2025 ») dans le but de faire progresser la mise en production de 13 000 tonnes par an (« tpa ») de matériel d'anode actif via la chaîne de valeur intégrée de la phase 2 de NMG. Environ 25 000 tpa de concentré de graphite provenant de la production future de la mine Matawinie de la phase 2 sont réservées pour ce volume de production dédié à Panasonic Energy. L'Entente contraignante d'achat "offtake" de Panasonic Energy 2025 contient des conditions préalables et des exigences de qualification relatives au produit et aux opérations commerciales.

NMG a signé un protocole d'entente contraignant avec le gouvernement du Canada en vue de la conclusion d'une entente d'achat « offtake » de sept ans prévoyant 30 000 tpa de concentré de graphite destinées au Canada, ainsi qu'aux entités et pays alliés, pour des applications stratégiques et la commercialisation sur les marchés nationaux. En vertu de cet engagement, le gouvernement du Canada est en voie d'obtenir 15 000 tpa de concentré de graphite sur une base à prendre ou à payer (*take-or-pay*) à un prix fixé selon le marché nord-américain, et réserve 15 000 tpa supplémentaires destinées à des entités ou pays alliés, que NMG pourra officialiser au moyen d'ententes d'achat « offtake » selon des termes similaires. Le protocole d'entente d'achat est conditionnel à l'obtention par le gouvernement du Canada des autorisations nécessaires et à la conclusion du processus d'affectation des crédits, à la signature par les parties d'accords définitifs, y compris la conclusion d'au moins un engagement supplémentaire de la part d'un pays ou d'entités alliés, à des conditions sensiblement identiques à celles prévues dans la liste des conditions, pour l'achat des 15 000 tonnes par an réservées. Un protocole d'entente de commercialisation relative au volume engagé par le gouvernement du Canada permet à NMG de commercialiser ce volume et prévoit un partage des bénéfices à parts égales au-delà du prix fixe convenu, après déduction des pertes éventuelles subies par le gouvernement du Canada et des frais de commercialisation versés à NMG.



*L'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du gouvernement du Canada, et Eric Desaulniers, fondateur, président et chef de la direction de NMG, ont signé des protocoles d'entente pour l'approvisionnement et la commercialisation d'un total de 30 000 tpa de concentré de graphite provenant de la mine Matawinie de la phase 2, dont un engagement du gouvernement du Canada à prendre ou à payer de 15 000 tpa, le reste devant être vendu auprès de pays et d'entités alliés.*

NMG et Traxys North America LLC (« Traxys ») ont mis à jour leur entente d'achat et de commercialisation conjointe (« l'Entente contraignante d'achat "offtake" et de commercialisation de Traxys 2025 ») afin d'assurer un volume d'approvisionnement pouvant atteindre 20 000 tpa de concentré de graphite provenant de la mine Matawinie de la phase 2 pour le marché des réfractaires en Amérique du Nord et en Europe, sujet à l'approbation du conseil d'administration de Traxys. L'entente, d'une durée initiale de sept ans, comprend des prix de vente basés sur les indices du marché ainsi qu'un volume ferme à prendre ou à payer (*take-or-pay*) de 10 000 tpa.

NMG est en négociation active avec un fabricant d'anode établi (le « Fabricant ») afin de garantir un approvisionnement de concentré de graphite provenant de la mine Matawinie de la phase 2 pouvant aller jusqu'à 30 000 tpa, pour une période initiale de six ans. La partie de ce volume à prendre ou à payer (*take-or-pay*), qui devrait représenter environ 15 000 tpa, et dont le prix de vente est établi selon les indices du marché avec un prix plancher, est destinée à servir de matière première pour la production de matériel d'anode actif afin de potentiellement soutenir les besoins de General Motors Holdings LLC (« GM »), filiale en propriété exclusive de General Motors Co. (NYSE : GM), et d'autres clients.

Rien ne garantit que NMG sera en mesure de conclure les ententes définitives avec le gouvernement du Canada et/ou des pays ou entités alliés, et/ou avec le Fabricant, que le Fabricant et GM seront en mesure de conclure une entente définitive, ou que NMG sera en mesure de remplir les conditions préalables de l'Entente contraignante d'achat "offtake" de

Panasonic Energy 2025, des ententes définitives une fois celles-ci signées ou les conditions préalables de tout ou partie des ententes d'achat et de commercialisation mentionnées ci-dessus.

### **Développement du projet et chemin vers la DID**

NMG poursuit le développement de la mine Matawinie de la phase 2 et de l'usine de matériaux de batteries Bécancour de la phase 2 via la production d'échantillons et l'optimisation des procédés dans ses installations de la phase 1 et tierces, ainsi que via les travaux d'ingénierie et la préparation à la construction.

Au cours de la période, NMG a terminé la construction d'infrastructures clés sur le site minier de démonstration, et a lancé de nouvelles campagnes d'extraction de minerai afin de produire des volumes supplémentaires de concentré en palettes à l'usine de démonstration de la phase 1. Ces volumes permettront de produire des échantillons supplémentaires et de mener d'autres essais de qualification pour les batteries et des segments de marché stratégiques.

La Société progresse dans ses activités d'approvisionnement pour la mine Matawinie de la phase 2 grâce à la réalisation d'exams techniques et à la finalisation d'ententes d'approvisionnement pour d'importants ensembles d'équipements, parallèlement à la négociation de contrats avec des fournisseurs clés et au lancement d'appels d'offres pour les travaux civils, de béton et de structures d'acier liés à la construction.

En parallèle, NMG évalue la faisabilité commerciale et technique d'une capacité initiale pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2, en vue de respecter efficacement ses engagements en matière de volumes pour Panasonic Energy.

Le processus de financement de projet a progressé de manière considérable au cours des derniers mois. Les exercices de diligence raisonnable sont désormais pratiquement terminés, en collaboration avec des cabinets de conseils spécialisés, afin d'évaluer les volets organisationnel, technique, commercial et ESG des opérations prévues dans le cadre de la phase 2, et d'éclairer l'analyse des risques menée par les partenaires financiers. La conclusion des exercices de diligence raisonnable servira à orienter l'élaboration de la documentation juridique et de la structure du financement par emprunt, en vue de son examen par les comités de crédit. Ce volet sera finalisé après la signature des ententes définitives avec les acheteurs. Des négociations sont en cours concernant la liste des conditions générales avant sa présentation aux comités de crédit des prêteurs respectifs, en vue d'obtenir leur approbation de crédit dans les prochains mois. Compte tenu de sa nouvelle stratégie commerciale, NMG entend confirmer le soutien de ses investisseurs stratégiques et des prêteurs ciblés pour le financement du projet, que ce soit pour une DID combinée englobant la mine Matawinie de la phase 2 et l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2, ou une DID prise en plusieurs étapes, débutant par la mine Matawinie de la phase 2, suivie de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2.

### **Résultats de l'étude de faisabilité de la mine Matawinie**

Compte tenu de la possibilité que la DID soit prise en plusieurs étapes, NMG a confié à BBA Inc. et à divers consultants le mandat de préparer une étude de faisabilité distincte et actualisée pour la mine Matawinie de la phase 2 (rapport technique NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine), conformément au Règlement national 43-101 (« NI 43-101 »).

Le projet demeurant globalement inchangé, le rapport technique NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine a affiné certains paramètres financiers

afin de refléter les ententes commerciales et les plus récentes projections CAPEX, en lien avec les activités d'approvisionnement en cours. Les résultats de l'étude continuent de démontrer la viabilité technique et économique de la mine Matawinie de la phase 2.

Tableau 1 : Faits saillants opérationnels et économiques de la mine Matawinie

Paramètres		
OPÉRATIONNELS	Durée de vie de la mine (« DVM »)	25 ans
	Taux de traitement annuel nominal	2,56 M de tonnes
	Ratio stérile/minerais (DVM)	1,16 : 1
	Teneur moyenne (DVM)	4,23 % carbone graphitique (« C(g) »)
	Taux de récupération moyen de l'usine	93 %
	Production annuelle nominale de concentré de graphite	105 882 tonnes
	Pureté du produit fini	97,5 % C(t)
ÉCONOMIQUES	CAPEX	421 M\$ US
	OPEX annuel	44 M\$ US
	OPEX par tonne de concentré de graphite	419 \$ US/tonne
	VAN avant impôt (taux d'actualisation de 8 %)	379 M\$ US
	VAN après impôts (taux d'actualisation de 8 %)	238 M\$ US
	TRI avant impôt	17,3 %
	TRI après impôt	15,8 %
Retour sur investissement avant impôt	5,7 ans	
Retour sur investissement après impôts	5,3 ans	

Les coûts reflètent une production en régime stable, excluent la période de montée en puissance initiale et sont basés sur des opérations normalisées.

Le TRI (taux de rendement interne) reflète l'effet favorable des crédits d'impôt applicables, notamment le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres du Canada, les congés fiscaux provinciaux pour les grands projets d'investissement, ainsi que d'autres incitatifs disponibles.

Tableau 2 : Estimation actuelle des ressources minérales en fosse pour la zone Ouest

Catégorie de ressources minérales <sup>1, 2</sup>	Ressources actuelles (12 novembre 2025) <sup>5, 6, 7</sup>		
	Tonnage (Mt)	Teneur C(g) (%) <sup>3</sup>	Graphite contenu (Mt)
Mesurée	28,5	4,28	1,22
Indiquée	101,8	4,26	4,33
<b>Mesurée + indiquée</b>	<b>130,3</b>	<b>4,26</b>	<b>5,55</b>
Présumée <sup>4</sup>	23,0	4,28	0,98

1 Les ressources minérales indiquées dans ce tableau ont été estimées par Yann Camus, ing., personne qualifiée de SGS Services Géologiques, selon les normes actuelles de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») sur les ressources et les réserves minérales – définitions et lignes directrices.

2 Les Ressources minérales qui ne sont pas des Réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique. Des travaux supplémentaires de tranchée et/ou de forage sont requis afin de convertir des ressources minérales présumées et indiquées en ressources minérales mesurées. Il n'y a aucune certitude que les ressources minérales seront converties en réserves, que ce soit en tout ou en partie.

3 Toutes les analyses ont été réalisées par ALS Minerals Laboratories selon le code analytique interne C-IR18 et les résultats ont été exprimés en % C(g).

4 Le degré de confiance de la catégorie de ressource dite présumée est insuffisant pour permettre une évaluation de la viabilité économique. Du rainurage et/ou des forages supplémentaires seront nécessaires pour convertir les Ressources minérales présumées en Ressources minérales indiquées ou mesurées. On ne peut pas supposer que les ressources présumées seront reclassées dans une catégorie de ressource supérieure, que ce soit en tout ou en partie.

5 Ressource actuelle en date du 12 novembre 2025.

6 Les Ressources minérales présentées ont une teneur de coupure de 1,78 % C(g).

7 Les normes de contrôle de la qualité utilisées pour ces ressources minérales ont démontré des résultats acceptables, et aucun biais significatif n'a été observé.

Tableau 3 : Estimation des réserves minérales de la zone Ouest

Catégorie	Tonnage (Mt)	Teneur C(g) (%)	Graphite contenu (Mt)
Prouvée	17,3	4,16	0,7
Probable	44,3	4,26	1,9
<b>Prouvée et probable</b>	<b>61,7</b>	<b>4,23</b>	<b>2,6</b>

- 1 La personne qualifiée pour l'estimation des réserves minérales est Jeffrey Cassoff, ing., de BBA Inc.
- 2 La date d'entrée en vigueur de l'estimation est le 12 novembre 2025.
- 3 Les réserves minérales ont été obtenues selon un prix de vente du concentré de graphite de 1 334 \$ US/tonne, en considérant une redevance de 2 % et des coûts de vente de 34,23 \$ CA/tonne. Une teneur moyenne de 97 % a été considérée pour le concentré de graphite.
- 4 Une récupération métallurgique de 93 % a été utilisée.
- 5 Une teneur de coupure de 2,20 % C(g) a été utilisée.
- 6 Le ratio stérile/minerais de la mine à ciel ouvert est de 1,16:1.
- 7 Les réserves minérales comprennent la dilution de l'exploitation minière et la perte de minerai.
- 8 Le point de référence pour les réserves minérales est le concasseur primaire.
- 9 Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Il n'y a aucune certitude que se réaliseront les prévisions économiques sur lesquelles est basé le rapport technique NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine. Chaque nouveau projet comporte son lot de risques et d'incertitudes, qui se rapportent habituellement à la minéralisation, au processus, à l'aspect financier, à l'environnement et aux permis. À la suite d'une analyse des principaux risques pour les projets, une réserve de gestion de risque P50 de 21 millions \$ est recommandée. Cette réserve n'est pas incluse dans l'estimation des coûts d'investissement, mais elle se situe dans la fourchette de l'analyse de sensibilité financière des coûts d'investissement. Les principaux risques sont: 1) une productivité de construction différente de l'estimation de référence ; 2) des délais de livraison des équipements spécialisés plus longs que prévu ; et 3) des offres des entrepreneurs différentes du budget.

Une analyse de sensibilité révèle que la viabilité de la mine Matawinie de la phase 2 ne sera pas significativement vulnérable aux variations des coûts en capital et d'exploitation dans les marges d'erreur associées aux estimations du rapport technique NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine. Cependant, la viabilité de la mine Matawinie de la phase 2 reste plus vulnérable au taux de change \$ US/\$ CA et à la plus grande incertitude des prix futurs du marché.

Le rapport technique NI 43-101 : Étude de faisabilité 2025 pour la mine de graphite Matawinie sera déposé sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Société au [www.NMG.com](http://www.NMG.com) dans les 45 jours suivant ce communiqué de presse. Les lectrices et lecteurs sont encouragés à lire le rapport technique dans son intégralité, y compris toutes les qualifications, hypothèses et exclusions qui se rapportent aux détails résumés dans ce communiqué de presse. Le rapport technique est conçu comme un tout indissociable dont les sections ne doivent pas être lues ou utilisées hors contexte.

### Perspectives du marché

Le prix franco à bord (Chine) des matériaux de graphite naturel et d'anode actif ont légèrement diminué (Benchmark Mineral Intelligence, octobre 2025) au cours de la période, en raison d'une faible demande dans les secteurs des réfractaires et des batteries, où les niveaux de stocks demeurent suffisants pour soutenir la production actuelle. Les droits de douane provisoires imposés par le département du Commerce des États-Unis sur les importations de graphite en provenance de la Chine ont entraîné des coûts supplémentaires importants pour les fabricants de batteries, renforçant les pressions en faveur d'une chaîne d'approvisionnement nord-américaine

plus autonome.

Le segment du marché des véhicules électriques a atteint un record mensuel à la fin de la période, avec 2,1 millions d'unités vendues à travers le monde en septembre 2025 (Rho Motion, octobre 2025). La croissance mondiale depuis le début de l'année s'élève à 26 %, les États-Unis enregistrant une hausse de 18 %, la Chine de 24 % et l'Europe de 32 %, tandis que des économies émergentes, comme le Vietnam, la Thaïlande et le Brésil connaissent une croissance particulièrement rapide (BloombergNEF, août 2025). La fin imminente des incitatifs pour véhicules électriques et l'offre de modèles concurrentiels continuent de stimuler les ventes, malgré certains changements de politiques. Les analystes estiment que les véhicules électriques devraient représenter près d'un quart des voitures particulières neuves vendues dans le monde cette année, tandis que les ventes de modèles à moteur thermique continuent de reculer (BloombergNEF, août 2025).

Les installations mondiales de stockage d'énergie devraient atteindre un nouveau record en 2025, avec une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente, la Chine et les États-Unis étant à la tête de cette croissance malgré les récents défis politiques et commerciaux (BloombergNEF, octobre 2025). Une forte expansion est également attendue en Allemagne, au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, en Arabie saoudite et dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, favorisée par des politiques favorables, les approvisionnement en services publics et l'évolution des dynamiques des marchés de l'électricité. Dans l'ensemble, les déploiements annuels de stockage à l'échelle mondiale devraient augmenter et atteindre un nouveau sommet historique.

La capacité mondiale de production de batteries continue à augmenter progressivement, avec plus de 9 500 GWh prévus d'ici 2030 (Benchmark, octobre 2025).

Compte tenu des dynamiques commerciales et géopolitiques actuelles, les juridictions cherchent à sécuriser leur accès aux minéraux critiques et aux capacités de raffinage.

- » Les pays membres du G7 ont adopté un Plan d'action sur les minéraux critiques visant à renforcer et à diversifier les chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux critiques, à promouvoir des marchés transparents et réglementés, à attirer de nouveaux investissements et à réduire les pratiques non concurrentielles. Grâce à son entente avec NMG, le gouvernement du Canada entend garantir l'approvisionnement en graphite de ses marchés nationaux et atteindre ses objectifs de stockage, tout en aidant les entités et pays alliés à mettre en place des chaînes d'approvisionnement résilientes et fiables.
- » Le Canada et l'Allemagne ont signé une déclaration commune visant à approfondir leur coopération dans le domaine des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, incluant des engagements d'investissement.
- » Les États-Unis ont signé des accords-cadres avec l'Australie, le Japon, la Thaïlande et la Malaisie en vue de sécuriser l'approvisionnement en minéraux critiques, tant pour leur extraction que pour leur transformation.
- » Le Canada déploie une initiative « Achat canadien » d'une valeur de 5 milliards \$, visant à investir dans des chaînes d'approvisionnement résilientes et à positionner le pays comme un partenaire mondial de confiance dans les domaines de la fabrication avancée et des ressources critiques.
- » Le budget fédéral de 2025 prévoit un investissement de 2 milliards \$ sur cinq ans pour la création du Fonds souverain pour les minéraux critiques, ainsi que des ressources destinées au Bureau des grands projets afin d'accélérer l'extraction de minéraux critiques, des enveloppes ciblant le développement de technologies novatrices de traitement des minéraux critiques, et 25 milliards \$ d'ici 2030 pour renforcer les exportations du Canada

et ses activités de développement commercial dans des secteurs d'importance stratégique pour le pays, notamment les secteurs des minéraux critiques, de l'énergie, des technologies propres, des infrastructures et de la défense.

- » La Chine a annoncé, puis suspendu temporairement, de nouvelles restrictions à l'exportation de batteries, de matériaux de cathodes et d'anodes, de terres rares et d'équipements spécialisés, accentuant l'instabilité et le manque de fiabilité de la chaîne d'approvisionnement.

## La Société

La Société a recruté Arnaud Quatannens au poste de directeur principal de l'ingénierie, Usine de matériaux de batteries. Fort de plus de 20 ans d'expérience à l'international dans les industries de l'aluminium, de l'aérospatiale et des batteries, M. Quatannens a dirigé des projets d'ingénierie complexes et des opérations à grande échelle. Il se joint à NMG avec une compréhension approfondie des besoins des clients et des attentes du marché dans le secteur des batteries, afin de contribuer au développement des procédés industriels et à la transition de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2 vers ses activités commerciales.

Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2025, NMG a enregistré un taux d'incident de 3,77 à ses installations, assorti d'un taux de gravité de 1,88, et de 0 sur les chantiers des sous-traitants. Aucun incident environnemental n'est survenu durant cette période.

La situation de trésorerie de la Société à la fin de la période était de 61,7 M\$.

Les informations scientifiques et techniques présentées dans le présent communiqué de presse ont été révisées et approuvées par Jean L'Heureux, ing. (BBA), Yann Camus, ing. (SGS Services Géologiques) et Jeffrey Cassoff, ing. (BBA), personnes qualifiées au sens du Règlement NI 43-101.

## À propos de Nouveau Monde Graphite

Nouveau Monde Graphite est une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de graphite de pointe carboneutre. La société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite transformé, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, de la défense, de la technologie et de la fabrication. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. [www.NMG.com](http://www.NMG.com)

## Contact

### MÉDIAS

Julie Paquet  
VP Communications et Stratégie ESG  
+1 450 757-8905, poste 140  
[jpaquet@nmg.com](mailto:jpaquet@nmg.com)

### INVESTISSEURS

Marc Jasmin  
Directeur, Relations aux  
investisseurs  
+1 450 757-8905 poste 993  
[mjasmin@nmg.com](mailto:mjasmin@nmg.com)

Abonnez-vous à notre fil de nouvelles : <https://bit.ly/3UDrY3X>

### **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs**

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), y compris, sans s'y limiter, des énoncés qui font référence à des événements ou des rendements opérationnels ou financiers futurs de la Société, et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, de ses résultats, de sa performance et de ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la capacité de la Société à conclure des ententes définitives avec le gouvernement du Canada, des pays alliés ou d'autres entités, le Fabricant et d'autres acheteurs, la capacité de Traxys à obtenir l'approbation de l'Entente contraignante d'achat « offtake » et de commercialisation Traxys 2025, la capacité à obtenir le financement du projet et à obtenir une décision d'investissement définitive positive combinée ou séquentielle pour la mine Matawinie de la phase 2 et/ou l'usine de matériaux pour batteries de Bécancour de la phase 2 (y compris la capacité initiale de l'usine de matériaux pour batteries de Bécancour de la phase 2 afin de s'aligner sur les volumes engagés), la faisabilité commerciale et technique d'une réduction initiale de la capacité de production de l'usine de matériaux pour batteries de Bécancour de la phase 2, la capacité de la Société à remplir les conditions préalables des ententes définitives une fois celles-ci signées avec le gouvernement du Canada, le Fabricant et d'autres acheteurs aux dates qui seront précisées dans ces ententes ou les conditions préalables de l'Entente contraignante d'achat « offtake » de Panasonic Energy pour 2025 aux dates précisées dans cette entente, la conclusion d'une entente ferme entre GM et le Fabricant, et la commercialisation du reste du volume par NMG et le Fabricant à une liste de clients de batteries lithium-ion, la capacité à finaliser la liste de conditions détaillées et les résultats des négociations avec les prêteurs de la Société, le développement d'une source pleinement intégrée de matériel d'anode actif à base de graphite, du minerai aux matériaux pour batteries, dans la province de Québec; la possibilité d'échelonner le financement en plusieurs phases, d'explorer divers scénarios financiers et commerciaux afin de minimiser les risques, et de faciliter son entrée dans le marché; l'achèvement de la mine Matawinie et de l'usine de matériaux pour batteries de Bécancour de la phase 2; les résultats du rapport technique NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine et toute autre étude de faisabilité et évaluation économique préliminaire, ainsi que toute information relative aux projets futurs et aux perspectives de la Société, constituent ou comportent des énoncés prospectifs; les résultats escomptés des initiatives décrites dans le présent communiqué de presse; ainsi que les déclarations du paragraphe « À propos de Nouveau Monde Graphite » et ailleurs dans le communiqué de presse, qui décrivent essentiellement les perspectives et les objectifs de la Société.

Les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes et ne sont pas garantes du rendement futur. Par ailleurs, ces énoncés prospectifs sont basés sur différents facteurs et hypothèses sous-jacents, notamment les relations d'affaires entre la Société et ses parties prenantes, la capacité d'obtenir un financement suffisant pour le développement de la mine Matawinie et de l'usine de matériaux de batterie de Bécancour et la capacité de la Société à satisfaire aux processus de diligence raisonnable appliqués par les parties prenantes, et ces énoncés ne sont pas garants du rendement de la Société.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux anticipés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs de risque susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les événements réels et les attentes actuelles, on retrouve notamment la disponibilité d'un financement ou d'un financement à des conditions favorables pour la Société, des retards dans la finalisation des ententes définitives, des retards dans l'atteinte de la DID, la conjoncture économique en général, ainsi que les risques liés aux bénéfices, aux dépenses d'investissement, aux flux de trésorerie et à la structure du capital et aux risques commerciaux généraux. Une description plus détaillée des risques et des incertitudes figure dans la notice annuelle de NMG datée du 31 mars 2025, notamment dans la section intitulée « Facteurs de risque », qui est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). D'autres

*facteurs imprévisibles ou inconnus qui ne sont pas abordés dans la présente mise en garde pourraient aussi avoir un impact défavorable important sur les énoncés prospectifs.*

*Plusieurs de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels, ou entraîner des écarts importants par rapport à ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes actuelles de la direction et ses plans pour l'avenir. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, ni d'expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf tel que l'exigent les lois en valeurs mobilières applicables.*

*De plus amples renseignements concernant la Société sont disponibles dans la base de données SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)), et pour les lecteurs et lectrices aux États-Unis sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)), ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse : [www.NMG.com](http://www.NMG.com).*